

Monsieur Bruno Le Maire

Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance

**Ministère de l'Économie, des Finances et de la
Relance**

Télédoc 151

139, rue de Bercy

75572 Paris Cedex 12

Paris, le jeudi 29 octobre 2020

Nos réf. : CC/ED/41464/29102020

Monsieur le Ministre,

La deuxième vague de l'épidémie et le nouveau confinement national annoncé ne doivent pas remettre en cause la continuité des soins. C'est pourquoi les pédicures-podologues qui ont aujourd'hui la capacité d'accueillir les patients dans les règles de sécurité sanitaire strictes continueront d'exercer. Lors de la première vague nous avons dû comme beaucoup d'autres professions devant l'absence d'équipement de protection individuelle (EPI) cesser toute activité.

Cependant, il est indéniable que les restrictions de déplacement et la peur du virus vont entraîner une baisse de l'activité. Nous vous avons maintes fois alerté sur la difficulté économique des cabinets de pédicurie-podologie à la suite du premier confinement.

Monsieur le Ministre, je vous demande solennellement de ne pas oublier les praticiens de santé libéraux qui vont être confrontés encore une fois à des difficultés économiques croissantes. Les pédicures-podologues, fautes d'actes remboursés, n'ont pas été éligible à l'aide de l'Assurance maladie se basant sur les revenus conventionnés et n'ont pas plus été éligibles aux dispositifs exceptionnels de l'URSAAF. Il nous faut également prendre en considération le statut des pédicures-podologues remplaçants qui se retrouvent sans travail faute de patientèle et qui sans aucun revenu pendant cette période vont se retrouver en situation de grande précarité. La profession se retrouve dans « l'angle mort » des différents soutiens aux indépendants libéraux.

Monsieur le Ministre, que comptez-vous mettre en place pour notre profession exclue des dispositifs et dont les résultats d'exploitation déjà modestes s'effondrent sans espoir d'être reconstitués dans les mois à venir ?

Autant de questions pour lesquelles des réponses rapides doivent être apportées pour garantir l'offre de soins dans les mois et années à venir, notamment auprès des patients en affections de longue durée et des populations vieillissantes en perte d'autonomie.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ma demande au nom de la profession, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.



Éric PROU
Président du Conseil national de
l'Ordre des pédicures-podologues.